

CHARTRE ÉTHIQUE

La Fondation Banque Populaire, pilotée par un conseil d'administration, met à disposition de ses fondateurs, et partenaires une charte éthique définissant ses principales règles déontologiques visant à garantir l'indépendance de ses actions, de ses choix et de ses productions, la transparence de son fonctionnement ainsi que sur l'emploi des fonds mis à sa disposition.

Pour consulter le rôle et la composition des instances de la Fondation, [cliquez ici](#).

VISION

Mettre la personne humaine au cœur de ses valeurs qui sont aussi celles de ses fondateurs, les Banques Populaires : la solidarité, la proximité, l'esprit d'entreprendre et le goût de l'innovation. Véhiculer des qualités de performance, de ténacité, d'exigence, de combativité, de dépassement de soi et démontrer que la réussite est multiple, à la portée de tous.

MISSION

Découvrir des jeunes candidats de talent et audacieux ayant des projets de vie originaux et novateurs dans les domaines de la musique classique, du handicap et de l'artisanat d'art partout en France.

Intervenir de façon décisive dans les projets et les accompagner vers la réussite efficacement et durablement sur plusieurs années (de 1 à 3 ans).

PRINCIPES D'ACTION

Afin de détecter les meilleurs projets, la Fondation s'appuie sur trois jurys d'experts bénévoles composés de professionnels ou de personnalités reconnues dans leur domaine d'intervention.

Elle donne les moyens financiers nécessaires à la réalisation des projets de vie sous forme d'une bourse financière.

L'accompagnement humain étant indissociable à la dotation financière, elle apporte aussi un réseau de partage d'expériences, d'aides et de conseils et s'engage à favoriser des synergies chaque fois que cela est possible.

INTEGRITÉ

Soucieuse de soutenir des projets conformes à ses valeurs, la Fondation s'attache à vérifier que chaque candidature respecte en tous points les critères d'éligibilité définis pour chacun des domaines. Elle agit de façon équitable et impartiale.

La Fondation maintient un comportement constant d'intégrité et de rigueur professionnelle dans le suivi des dossiers, tout en assurant un esprit d'humanisme et de bienveillance à l'égard de tous.

La Fondation garantit à tous (candidats, lauréats, partenaires...) un strict caractère de neutralité politique, sociale ou religieuse et conditionne son soutien à un comportement éthique réciproque de ses lauréats et partenaires.

La Fondation respecte les dispositions législatives et réglementaires relatives à son activité, en particulier concernant la protection des données personnelles et la production des informations financières.

EFFICACITÉ

La Fondation conçoit, organise et gère toutes ses actions en favorisant l'écoute et la prise en compte des besoins de ses bénéficiaires (lauréats).

La Fondation évalue en permanence l'avancée des projets soutenus et y apporte en continu toutes les améliorations en son pouvoir.

Les travaux de la Fondation doivent être tournés vers les enjeux d'avenir, être innovants et stratégiques.

INDÉPENDANCE

La Fondation dispose d'une totale liberté d'expression et d'action sous réserve d'être conforme à l'objet social et aux statuts de la Fondation.

La Fondation veille à ce que les projets soutenus n'entraînent pas de dépendance de la part des bénéficiaires.

TRANSPARENCE

Les fonds reçus sont utilisés de façon saine et rigoureuse pour la réalisation des objectifs de la Fondation. Elle fait preuve de transparence sur la provenance de ses fonds et leur utilisation.

Elle rend compte à son conseil d'administration et informe régulièrement ses donateurs sur ses activités.

Les donateurs reçoivent automatiquement un reçu fiscal officiel aux fins de l'impôt.

La Fondation assure une comptabilité en année civile, du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année. Ses comptes sont certifiés par un commissaire aux comptes. Elle met à disposition de ses donateurs et partenaires un rapport financier révisé. [Pour consulter le dernier rapport d'activités annuel, cliquez ici.](#)